

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE RICHELIEU
COUR N° : 765-11-002344-195
DOSSIER N° : 41-344391

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS
SÉQUESTRE DE :**

MOMÉTAL STRUCTURES INC., société dûment
constituée en vertu de la loi, ayant son siège social
au 201, chemin de l'Énergie, Varennes (Québec)
J3X 1P7

Débitrice

- et -

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.,
(Martin Franco, CPA, CA, CIRP, LIT, responsable
désigné), personne morale ayant un établissement au
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal,
bureau 500, Montréal (Québec) H3B 0M7

Séquestre

TROISIÈME RAPPORT DU SÉQUESTRE AU TRIBUNAL
(Paragraphe 246 (2) LFI)

INTRODUCTION

1. Mométal Structures inc. (« **Mométal** » ou la « **Débitrice** ») est une personne morale dont le siège social et le principal établissement étaient situés au 201, chemin de l'Énergie, Varennes (Québec) J3X 1P7.
2. Mométal possédait aussi un établissement situé au 2600, rue John, unité 101, Markham (Ontario) L3R 3W3.
3. Mométal est une société qui œuvrait dans la fabrication et l'installation de structures d'acier non conventionnelles et d'architectures.
4. Mométal employait environ 200 employés.
5. Les activités de production de Mométal ont cessé le ou vers le 27 avril 2019 étant donné le manque de liquidités nécessaires pour les opérations courantes de l'entreprise. Seules les activités administratives étaient alors maintenues.
6. Le 8 mai 2019, à la suite du dépôt de la *Requête pour nomination d'un séquestre* (la « **Requête** ») par la Banque HSBC du Canada (la « **HSBC** »), créancier garanti de premier rang sur les actifs de Mométal, le tribunal a rendu une ordonnance nommant Restructuration Deloitte inc. (le « **Séquestre** ») séquestre aux biens de Mométal conformément à l'article 243 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (l'« **Ordonnance de nomination** »).

7. Les biens visés par le mandat du Séquestre sont l'universalité de tous les biens meubles, corporels et incorporels de la Débitrice, à l'exception de certains biens exclus, tel que précisé au paragraphe 11 de l'Ordonnance de nomination (les « **Biens** »).
8. Suite à sa nomination, le Séquestre a mis en place un processus de vente couvrant l'ensemble des Biens incluant, suite à l'autorisation de la Banque Royale du Canada (« **RBC** »), certains biens utilisés par la Débitrice et sujets à différents droits de propriété de la RBC résultant d'un crédit-bail ou d'un bail.
9. Le 5 juillet 2019, à la suite du dépôt de la requête afin d'approuver la vente des actifs par le Séquestre et pour l'émission d'une ordonnance de dévolution, le tribunal a rendu une ordonnance permettant la vente des actifs de la Débitrice et une ordonnance de dévolution des actifs (l'« **Ordonnance de dévolution** ») à l'acheteur, Talbot & Associés (« **Talbot & Associés** » ou l'« **Acheteur** »).
10. Le 22 août 2019, suite à l'encaissement du prix d'achat minimum garanti et tel que prévu dans l'Ordonnance de dévolution, le Séquestre a émis le certificat du Séquestre officialisant la conclusion de la vente.
11. Le 7 octobre 2019, Mométal a déposé une cession et la soussignée, Restructuration Deloitte Inc., a été nommée syndic de l'actif de la Débitrice par le séquestre officiel et confirmé par les créanciers présents à la première assemblée des créanciers.
12. Le 28 novembre 2019, le Séquestre a présenté une requête afin d'approuver une distribution intérimaire qui fut autorisée par le Tribunal dans le cadre d'un jugement émis le même jour, sujet à certaines réserves décrites plus amplement au paragraphe ci-dessous (« **Ordonnance pour distribution intérimaire** »).

OBJECTIF DE CE RAPPORT

13. Ce troisième rapport du Séquestre (« **Troisième rapport** ») a pour objectif de mettre à jour le Tribunal sur les sujets suivants :
 - a. Les activités du Séquestre depuis le deuxième rapport du Séquestre (« **Deuxième rapport** »);
 - b. La présentation d'un état provisoire des recettes et débours pour la période du 9 mai 2019 au 9 juin 2020;
 - c. La poursuite des activités du Séquestre.

LES ACTIVITÉS DU SÉQUESTRE DEPUIS LE DEUXIÈME RAPPORT DU SÉQUESTRE

14. Depuis le Deuxième rapport, le Séquestre a effectué les tâches suivantes :
 - a. Suite à l'émission de l'Ordonnance pour distribution intérimaire, le Séquestre a obtenu l'autorisation d'effectuer une première distribution d'un montant de 2 271 069,94 \$. Par contre, le Séquestre devait retenir une somme de 1 703 816,06 \$ (« **Retenue** »), et ce, en raison d'une contestation partielle déposée contre la requête pour distribution intérimaire;
 - b. Suite à l'émission d'un jugement émis par le Tribunal le 5 décembre 2019, le Séquestre fut autorisé à distribuer à même la Retenue un montant de 1 525 819,39 \$ et à retenir une somme de 177 993,67 \$ (« **Retenue amendée** »), montant qui fait dorénavant l'objet de la contestation partielle de la requête pour distribution intérimaire;

- c. Le Séquestre a procédé aux distributions intérimaires partielles suivantes les 2 et 19 décembre 2019 :
- i. 724 883 \$ (RBC, le 2 décembre 2019)
 - ii. 1 546 186,94 \$ (HSBC, le 2 décembre 2019)
 - iii. 1 525 819,39 \$ (HSBC, le 19 décembre 2019)
- d. Depuis l'émission de son Deuxième rapport, le Séquestre a encaissé un montant additionnel de 405 442 \$ suite à ses efforts de collection en collaboration avec quatre anciens employés (les « Consultants »).
- e. De plus, le Séquestre en collaboration avec ses procureurs et les Consultants continuent de déployer des efforts afin de percevoir des montants additionnels.

ÉTAT PROVISOIRE DES RECETTES ET DÉBOURS

État provisoire des recettes et débours
Pour la période du 9 mai 2019 au 9 juin 2020

	Du 9 mai 2019	2 nov. 2019	
	Au 1 ^{er} nov. 2019	9 juin 2020	Total
	\$	\$	\$
Recettes			
Encaisse en main	793	-	793
Comptes clients	3,425,633	405,442	3,831,075
Ventes dans le cours normal des affaires	162,917	5,000	167,917
Ventes hors du cours normal des affaires	2,289,021	500	2,289,521
Réclamations	76,743	-	76,743
Intérêts	24,544	5,059	29,603
Divers	2,976	9,060	12,036
	<u>5,982,627</u>	<u>425,061</u>	<u>6,407,688</u>
Débours			
Assurances	73,532	-	73,532
Loyer	294,733	-	294,733
Honoraires professionnels - consultants	297,035	29,090	326,125
Honoraires du Séquestre	507,826	90,627	598,453
Honoraires légaux	250,643	150,049	400,692
Mesures conservatoires	46,777	2,773	49,550
Contrats de location	11,485	-	11,485
Services publics	34,029	-	34,029
Frais bancaires	70	135	205
Divers	21,128	1,937	23,065
Programme de protection des salariés	161,250	-	161,250
Provision générale	282,715	(282,715)	-
Avance au Syndic	10,000	-	10,000
TPS non remboursable	16,521	57,273	73,794
Distribution aux créanciers garantis	-	3,796,889	3,796,889
	<u>2,007,744</u>	<u>3,846,059</u>	<u>5,853,803</u>
Variation nette de l'encaisse	3,974,883	(3,420,999)	553,884
Encaisse au début	-	3,974,883	-
Encaisse à la fin	<u>3,974,883</u>	<u>553,884</u>	<u>553,884</u>

15. Des comptes clients pour une somme totale de 405 442 \$ ont été recouvrés par le Séquestre au cours de la période du 2 novembre 2019 au 9 juin 2020. Depuis sa nomination le 8 mai 2019, un total de 3 831 075 \$ a été recouvré par le Séquestre.
16. Tel qu'illustré ci-dessus, une distribution intérimaire totale de 3 796 889 \$ a été effectuée telle qu'autorisée par le Tribunal le 28 novembre 2019 et le 5 décembre 2019.
17. Après les distributions intérimaires effectuées d'un montant total de 3 796 889 \$, le solde des créances dues par la Débitrice aux créanciers garantis (RBC et HSBC) était d'environ 7 483 000 \$.
18. Les honoraires des consultants qui se retrouvent dans l'état provisoire des recettes et débours représentent les commissions versées selon l'entente conclue avec les Consultants afin d'assister le Séquestre dans ses efforts de perception des comptes clients. Des honoraires totaux de 29 090 \$ ont été versés au cours de la période du 2 novembre 2019 au 9 juin 2020. Depuis la nomination du Séquestre le 8 mai 2019, un total de 326 125 \$ a été versé.
19. Les honoraires du Séquestre ont totalisé 90 627\$ au cours de la période du 2 novembre 2019 au 9 juin 2020. Ces honoraires représentent les honoraires perçus dans le cadre de l'exercice de son mandat. Depuis sa nomination le 8 mai 2019, un montant de 598 453\$ a été versé.
20. Les honoraires légaux ont totalisé 150 049 \$ au cours de la période du 2 novembre 2019 au 9 juin 2020. Ces honoraires représentent les honoraires encourus par le procureur du Séquestre dans le cadre des opérations de perception des comptes clients de la Débitrice. Depuis la nomination du Séquestre le 8 mai 2019, des honoraires de 400 692 \$ ont été encourus.
21. Le Séquestre, au 9 juin 2020, détenait un montant de 553 884 \$ dans son compte en fidéicommis.

POURSUITE DES ACTIVITÉS DU SÉQUESTRE

22. Le ou vers le 2 mars 2020, le Séquestre a déposé contre SNC-Lavalin Constructors (Pacific) Inc. qui fait affaire sous le nom OLRT Constructors (« **OLRT** »), la requête intitulée *Receiver's motion to obtain payment of sums owing by OLRT Constructors to the debtor Mometal Structures Inc.* en Cour supérieure dans le but de récupérer les sommes dues à la Débitrice. En date du présent rapport, le contentieux de SNC-Lavalin est en discussion avec le procureur du Séquestre afin de mettre en œuvre l'entente de règlement confidentielle conclue à l'amiable avec OLRT.
23. Tel qu'indiqué précédemment dans ce Troisième rapport et présenté dans le tableau ci-dessous, le Séquestre a entrepris, avec le soutien de la HSBC et des Consultants, diverses procédures afin de maximiser la réalisation sur les comptes clients. Les efforts déployés par le Séquestre et les Consultants ont permis à ce jour au Séquestre d'encaisser un montant total d'environ 3,8 M\$ de comptes clients et de retenues contractuelles et également de documenter plusieurs dossiers en prévision de divers recours judiciaires qui seront entrepris par le Séquestre incessamment.

Clients	Comptes clients au 31 mars 2019	Encaissements au 9 juin 2020	Solde
	\$	\$	\$
Bondfield Construction Inc.	2,274,019	330,000	1,944,019
EllisDon Inc. et als.	5,274,887	177,000	5,097,887
EBC Inc.	1,440,090	125,442	1,314,648
Groupe TNT Inc.	1,577,721	-	1,577,721
OLRT Constructors	1,272,487	137,477	1,135,010
Pomerleau Inc.	785,641	350,143	435,498
SEC Développement Laurent Clark	1,273,456	855,862	417,594
Autres (clients inférieurs à 1M\$)	2,358,961	1,855,151	503,810
	<u>16,257,262</u>	<u>3,831,075</u>	<u>12,426,187</u>

24. Le Séquestre, avec le support de son procureur et des Consultants, a eu plusieurs discussions et échanges au cours des semaines précédant les événements entourant la COVID-19 avec certains clients de la Débitrice afin de faire part de la position du Séquestre quant aux sommes encore dues par ces différents clients à la Débitrice (recevables, retenues contractuelles et/ou réclamations). Les démarches et initiatives de perception ont toutefois été interrompues étant donné la situation actuelle du COVID-19 et ce, même si certains échanges ont continué de façon limitée.
25. Le Séquestre, avec le support de son procureur et des Consultants, continuera les démarches et initiatives de perception, dès que la situation entourant la COVID-19 le permettra.
26. Le Séquestre estime être en mesure de conclure d'autres ententes à l'amiable avec certains clients, lorsque la situation entourant la COVID-19 le permettra. Toutefois, dans la mesure où aucune entente à l'amiable n'est possible avec certains clients, le Séquestre, avec le support de la HSBC, entend entamer des procédures judiciaires contre les clients récalcitrants afin d'encaisser les sommes dues à la Débitrice.
27. Le Séquestre s'adressera au Tribunal afin d'être autorisé à distribuer toute somme additionnelle ainsi perçue au moment où il le jugera opportun.

DATÉ à Montréal, ce 22^e jour de juin 2020.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC., en sa capacité
de Séquestre aux biens de Mométal Structures inc. et
non à titre personnel.



Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI
Premier vice-président